

Observatoire départemental de sécurité routière de la Haute-Savoie Baromètre mensuel de la sécurité routière

Décembre 2018

Au niveau national

En France métropolitaine, 292 personnes sont décédées en décembre 2018, chiffre identique à décembre 2017. Les nombres d'accidents et de blessés sont en légère baisse (-1,6 % et -3,4 %), et le nombre de blessés hospitalisés chute significativement (-27,1 %).

En 2018, 3 259 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine. Avec 189 décès de moins qu'en 2017, la mortalité routière de l'année 2018 est en baisse de 5,5 % et de 0,3 % par rapport à 2013, jusqu'alors meilleure année de référence.

Au niveau départemental

4 personnes (1 cycliste et 3 automobilistes) ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie, contre 2 tués en 2017. Trois des quatre accidents mortels ont **pour cause la vitesse excessive ou inadaptée et l'alcool**.

Bilan mensuel des accidents						Comparaison sur 12 mois en année glissante			
Résultats globaux	déc.-18	déc.-17	Diff.	%	tendance	Périodes	accidents	tués	blessés
Tués*	4	2	2	100 %	↗	Jan 2018- Dec 2018	625	41	728
Nombre de blessés hospitalisés (BH)*	26	16	10	63 %	↗	Jan 2017- Dec 2017	560	40	685
Nombre de blessés non hospitalisés (BNH)*	30	28	2	7 %	↗	Variation	12 %	3 %	6 %

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a augmenté de 3 % ainsi que les nombres d'accidents et de blessés, respectivement, de 12 % (+65 accidents) et de 6 % (+43 personnes). Cependant, on constate une baisse importante du nombre de blessés hospitalisés (-15 %).

Le saviez-vous ?

Vous, vous voyez les autres mais eux, est-ce qu'ils vous voient ? #TousVigilants



■ **Piétons**, hors agglomération, mettez votre gilet jaune !

■ **Cyclistes**, vous devez porter un gilet haute visibilité lors de vos déplacements hors agglomération, la nuit et le jour lorsque la visibilité est insuffisante.

N'hésitez pas à le porter en ville, la nuit, en cas de pluie ou de brouillard !



■ **Scotéristes, motards, conducteurs de deux et trois-roues motorisés**, vous devez toujours à bord de votre véhicule (filet, coffre...) un gilet haute visibilité (2 si vous avez un passager). Son port est obligatoire lors d'un arrêt d'urgence (panne ou accident).



■ **Conducteurs de voiture, poids lourd...**, votre véhicule doit être équipé d'au moins un gilet haute visibilité mais n'hésitez pas à en prévoir pour chacun de vos passagers. Son port est obligatoire lors d'un arrêt d'urgence (panne ou accident).

